

les universités, les départements concernés par la recherche (DFI, DFAE, DFEP), le Fonds national pour la recherche scientifique, le Conseil suisse de la science, la Conférence universitaire suisse, devra être renforcée.

Il conviendrait d'étudier très attentivement la ou les structures à mettre en place en veillant à bien répartir les tâches relevant de la prospective scientifique, d'engagement des recherches, de contrôle administratif et de politique.

Le lancement de programmes de recherche de caractère international associant secteurs privé et public, auxquels la Suisse désire participer en tant que partenaire crédible, rend cette clarification de jour en jour plus urgente.

Enfin, et bien que cela ne soit pas directement de notre compétence, on peut se demander si le statut du Conseil suisse de la science ne doit pas être revu du point de vue de sa composition, l'âge de ses membres, la durée des mandats et son caractère de milice.

La coopération entre écoles polytechniques et universités Lors de la discussion au Conseil national sur les derniers crédits accordés à l'EPFZ, le délicat problème de la coopération entre universités et hautes écoles a de nouveau surgi à propos de l'enseignement de la pharmacie. La difficulté à réduire le nombre d'établissements d'enseignement existants doit conduire à subordonner le dédoublement de chaires, d'instituts ou encore d'écoles à une série de critères précis. Répondre sans une analyse approfondie à des pressions parfois partisans risquerait de compromettre une attribution judicieuse des ressources et un soutien efficace. A Zurich comme à Lausanne, tous les efforts doivent être entrepris pour valoriser au mieux la présence simultanée d'une université et d'une haute école dans le sens d'une complémentarité et contribuer à la suppression des chaires qui pourraient faire inutilement double emploi.

Enfin, et bien que cet aspect du problème ne touche qu'indirectement la politique des écoles polytechniques, il faut souhaiter que la Confédération, même par une contribution plus modeste que celle initialement envisagée, parvienne à convaincre les universités cantonales de regrouper leurs forces dans certains domaines où l'éparpillement devient préjudiciable, notamment à la recherche de plus en plus indissociable d'un enseignement dynamique et de qualité.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 9. September 1987

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 9 septembre 1987

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

87.514

Postulat Rechsteiner
Bundesarchiv und historische Forschung
Archives fédérales et recherche historique

Wortlaut des Postulates vom 19. Juni 1987

Der Bundesrat wird eingeladen zu prüfen, wie beim Bundesarchiv die Bedingungen für die historische Forschung verbessert werden können (Erleichterung des Zugangs, Abkürzung der Sperrfrist etc.).

Texte du postulat du 19 juin 1987

Le Conseil fédéral est invité à examiner comment il serait possible d'améliorer les conditions de travail qui règnent aux Archives fédérales dans le domaine de la recherche historique (meilleur accès aux documents, réduction du délai d'accès, etc.).

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Bircher, Clivaz, Deneys, Friedli, Gloor, Lanz, Mauch, Meyer-Bern, Morf, Pitteloud, Reimann, Ruffy, Stamm Walter, Van-nay, Wagner, Weber-Arbon (17)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Verschiedene Ereignisse der letzten Zeit (Prozess der Nachkommen des Wilhelm Frick gegen Prof. Hofer und gegen 70 Historiker/-innen und Publizisten/-innen; neue Erkenntnisse zu General Wille; Urteile zu den «Umheimlichen Patrioten» etc.) machen deutlich, wie wichtig die Aufarbeitung unserer Geschichte ist. In einer demokratischen Gesellschaft ist das Wissen über die Vergangenheit Voraussetzung bewusster Entscheide in der Gegenwart. Die offenbar in Gang befindliche Revision des Reglementes für das Bundesarchiv sollte deshalb zum Anlass genommen werden, den Zugang zu den Akten im öffentlichen Interesse zu liberalisieren.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 16. September 1987

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 16 septembre 1987

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

87.456

Postulat Bühler-Tschappina
Beschleunigte Umstellung auf Katalysatortechnik
Catalyseur sur toutes les voitures

Wortlaut des Postulates vom 16. Juni 1987

Der Bundesrat wird beauftragt, bis Ende 1987 in einem Bericht Szenarien vorzulegen, wie und bis wann die vollständige Einführung der Katalysatortechnik in der Schweiz raschmöglichst verwirklicht werden kann. Dabei ist das Hauptaugenmerk auf den alarmierenden Zustand unserer Luft und die daraus resultierenden Folgen zu richten. Ferner sind die Auswirkungen auf Bevölkerung und Wirtschaft nach Möglichkeit zu berücksichtigen.

Texte du postulat du 16 juin 1987

Le Conseil fédéral est invité à présenter, d'ici à la fin de l'année, un rapport proposant diverses solutions concernant les moyens de parvenir le plus rapidement possible à ce que toutes les voitures immatriculées en Suisse soient équipées d'un catalyseur, en indiquant le délai nécessaire dans chaque cas. Il devra notamment prendre en considération l'état alarmant de l'air dans notre pays et en tirer les conclusions qui s'imposent. Il tiendra également compte, dans la mesure du possible, des conséquences de ces mesures pour la population et pour l'économie.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Basler, Geissbühler, Graf, Hari, Martignoni, Müller-Scharnachtal, Müller-Meilen, Nebiker, Rutishauser, Schnyder-Bern, Uhlmann (11)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Der Bundesrat, das Parlament und die Mehrheit der Schweizer Bevölkerung sind sich einig darüber, dass die bisherigen Instrumente zur Verbesserung der Luftqualität ungenügend und vor allem zu wenig rasch wirksam sind. Aufgrund der verheerenden (Bann-)Walderkrankungen und der zunehmenden Beeinträchtigung von Menschen, Fauna und Flora drängen sich rasch greifende und wirkungsvollere Mass-

Postulat Rechsteiner Bundesarchiv und historische Forschung

Postulat Rechsteiner Archives fédérales et recherche historique

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	14
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.514
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.1987 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1463-1463
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 784

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.